



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



22028528

Déposé / Filing

22 FEB. 2022

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles
Greffe

N° d'entreprise : **0452 522 618**

Nom

(en entier) : **ASSOCIATION EUROPEENNE POUR LA SURETE, LA
FIABILITE ET LES DONNEES**

(en abrégé) : **ESREDA**

Forme légale : **AISBL**

Adresse complète du siège : **Rue Gachard 88 boîte 14 1050 Ixelles**

Objet de l'acte : Transfert du siège social

Extrait du procès verbal du conseil d'administration du 06/12/2021

Conformément à l'article 2 :4 du code des Sociétés et Associations le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la société à partir du 01/01/2022 à l'adresse suivante :

Avenue Louise 240 boîte 14 à 1050 Ixelles

POUVOIR

Le conseil d'administration a décidé de donner tous pouvoir à BST Réviseurs d'Entreprises SRL représenté par Monsieur Mathieu Guillaume, en qualité de mandataire, pouvant agir seul et avec faculté de substitution, afin de faire tout le nécessaire pour publier les décisions du conseil d'administration au Moniteur Belge, de remplir toutes les formalités administratives et de représenter la société auprès de la Banque-Carrefour des entreprises, un guichet d'entreprise de leur choix et le greffe du Tribunal de Commerce, et de faire tout le nécessaire.

BST Réviseurs d'Entreprises
Représenté par Mathieu Guillaume
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/03/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).